

C.C.T.P.

CAHIER DES CLAUSES TECHNIQUES PARTICULIERES

LOT N°6 **ELECTRICITE**

Projet d'aménagement du site ferroviaire de Costeregard, sur les communes de Chanac et de l'Esclanèdes

Maîtres d'ouvrage (groupement de commande) :

Commune de l'Esclanèdes

lieu-dit Bruel, 48230 ESCLANEDES

Commune de Chanac

Place de la Bascule

48230 Chanac

Maîtrise d'œuvre :

LCD'O le compas dans l'œil 22 Rue Sadi Carnot 48100 MARVEJOLS

EXTRA-MUROS 23 chem Chaumeilles, 48230 CHANAC

GENERALITES ELECTRICITE

I- Le présent lot a à sa charge:

- *Les travaux d'électricité
- *Les essais de bon fonctionnement.
- *Les frais de contrôle de l'installation par un organisme agréé.
- *Et en général toutes les sujétions diverses pour réalisation de l'installation complète en parfait état d'achèvement.

RAPPEL:

Les ouvrages du présent lot seront réalisés selon les règles de l'art et conformément aux normes et règlements en vigueur.

Normes AFNOR et DTU, NFC 15.100, NFC 32 et suivantes conducteurs nus et isolés, NFC 61 110, 61 400, 63 800, 68 100, concernant l'appareillage électrique, Décret du 14/11/62 relatif à la

protection des travailleurs dans les établissements qui mettent en oeuvre des courants électriques, Décret N°72 1120 du 14/12/72 concernant le contrôle de conformité et en général les rappels de réglementations résumés dans les moments édités par PROMOTELEC ainsi que les prescriptions spéciales des fournisseurs.

Notamment l'article a de la NFC 15 100 pour la réalisation des installations électriques dans les salles d'eau.

II- PROCÉDÉS NON TRADITIONNELS

Les matériaux et procédés non traditionnels devront avoir fait l'objet d'un avis technique du C.S.T.B. et d'un avis favorable de la commission technique de la police individuelle de base ou avoir fait l'objet d'une procédure spéciale au chantier (ATEX).

III- NETTOYAGE

L'entrepreneur devra veiller à faire maintenir en permanence le chantier en état de propreté jusqu'à la réception des travaux.

Il sera effectué, dans toutes les parties des bâtiments et abords autant de nettoyages que nécessaires et au moins une fois par semaine avant le rendez-vous hebdomadaire.

IV- RÉCEPTION DES MATÉRIAUX

L'entreprise sera responsable de l'état des matériaux ou matériels à compter de leur livraison et devra :

- Prévoir les endroits précis pour le stockage.
- Indiquer l'emplacement du stockage.
- Garantir les matériaux contre les dégradations.

Elle sera responsable de l'état des matériaux ou matériels à compter de leur livraison.

V- NOTA IMPORTANT

L'entrepreneur devra obligatoirement s'être rendu sur place pour examen des lieux où doivent s'exercer ses activités, en tenant compte des logements habités qui ne doivent en aucun cas être perturbés par la circulation des personnels ou matériaux.

Il devra veiller aux problèmes de :

- Sécurité et de protection des occupants et du public.
- D'hygiène vis à vis des passants, des occupants, des personnels et des tiers.
- Préservation de l'environnement :
 - dégradations, nuisances.
 - bruits, poussière, etc...
- D'accès des entrées d'immeubles et de parkings qui seront protégés et balisés.
- Respect du planning d'intervention.

VI- Connaissance des lieux

Les travaux sont à réaliser dans un bâtiment existant.

Avant de remettre son offre, l'entrepreneur du présent lot devra se rendre sur les lieux afin d'apprécier à leur juste valeur l'ensemble des travaux à réaliser dans le cadre du présent programme.

Il devra également examiner le principe de distribution actuelle de l'énergie électrique (courants forts et courants faibles).

VII- APPAREILLAGE

Appareillage de type Céliane de chez LEGRAND

Les conducteurs normalisés seront placés sous gaine en encastré.

Le maître d'ouvrage et le maître d'œuvre pourront choisir la couleur des appareillages.

Dans les locaux humides, il sera fait usage d'appareillage IP selon la nature du local.

SPECIFICATIONS PARTICULIERES

Rappel études d'exécution :

Les études d'exécution pour l'ensemble des corps d'état sont à la charge des entreprises, le Maître d'œuvre étant titulaire d'une mission de base avec VISA sans études de SYNTHESE.

I- Préparations (commune d'Esclanées et de chanac)

1) Dépose

Avant les travaux de démolition, l'entrepreneur du présent lot devra :

- La dépose soignée de tout le matériel existant qui restera la propriété de l'établissement et le matériel sera stocké. Si l'établissement ne souhaite pas récupérer le matériel, l'entrepreneur du présent lot devra prévoir l'élimination du matériel vétuste y compris luminaires et tubes, suivant les filiales réglementaires (DEEE, RECYCLUM)

- L'isolement de tous les circuits électriques des zones réaménagées.

- Le maintien en exploitation des installations, courants forts et faibles dans les locaux non concernés par le réaménagement.

Ceci peut impliquer des alimentations provisoires de certaines installations durant la durée des travaux. L'entrepreneur devra en tenir compte dans son offre

II- Travaux électriques : (commune d'Esclanées)

1) LATRINES

1 - 1 TGT

TGT en mono en lien avec le tableau général dans le bâtiment petite vitesse, comprenant goulotte Gti, inter différentiel 30ma 63a type AC, disjoncteurs mono. Câblade en souterrain jusque au TGBT général de la petite vitesse sous fourreau à la charge du VRD (longueur du câble: 20m).

1 - 2 Alimentation point lumineux

Câblage et interrupteur simple allumage pour l'alimentation de deux points lumineux en RDC.

1 - 3 Luminaires

Fourniture et pose de double tubes LED 2 X 150 – Compris réglette en polycarbonate avec réflecteur en acier

1 - 4 Prise de courant

Fourniture et pose d'une prise de courant 20A+T

1 - 5 Alimentation point lumineux extérieur

Câblage pour l'alimentation d'un point lumineux ext avec mise en place d'un détecteur de mouvement temporisé. Appareillage et installation IP68.

Compris percement et rebouchage soigné dans ouvrage existant

1 - 6 Luminaire extérieur

Fourniture et pose d'un luminaire ext en acier galva type descendante de chez nordlux puissance E27 60W

Classe I, IP68, IK10

1 - 7 Eclairage de sécurité

L'éclairage de sécurité sera réalisé par blocs autonomes non permanents télécommandés et auto-contrôlables 45 lms avec lampes fluo, de performance SATI (Système Automatique de Test Intégré).

L'éclairage de veille se fera par LED afin de limiter la consommation électrique à 1 W et l'éclairage de sécurité sera également par LED ou lampes fluo.

Chaque bloc sera équipé d'une LED verte éteinte pour signaler qu'il est en défaut et d'une LED jaune allumée ou clignotante pour signaler la nature du défaut.

L'entrepreneur prévoira des blocs de type LUMINOX Planet 60 D Ultraled ou équivalent, avec une consommation inférieure à 1 W.

Dans les locaux humides, les blocs seront étanches.

Les blocs seront fixés en applique sur les parois verticales pour une meilleure visibilité suivant les plans joints.

Les blocs seront conformes à la NFC 71800, avec inscriptions normalisées (sortie, sortie de secours ou flèches directionnelles) suivant le cas et conformes à la direction CEE 77.576 et NFX 08.003.

Le câblage sera réalisé conformément aux dispositions définies par le câblage éclairage naturel.

2) PETITE VITESSE

2 - 1 TGBT

Mise en place d'un tableau TGBT en triphasé comprenant goulotte Gti, inter différentiel 30ma 63a type AC, disjoncteurs mono et tri, parafoudre tétra et coupure réseau de terre complet.

2 - 2 Prise de courant

Fourniture et pose d'une prise de courant 10/16A+T

2 - 3 Prise de courant

Fourniture et pose d'une prise de courant 20A+T

2 - 4 Prise de courant

Fourniture et pose d'une prise de courant triphasées 3 X 20A+T avec ligne indépendante adaptée.

2 - 5 Alimentation point lumineux

Câblage et interrupteur simple allumage pour l'alimentation de deux points lumineux en RDC.

2 - 6 Alimentation point lumineux

Câblage et interrupteur simple allumage pour l'alimentation de deux points lumineux en mezzanine.

2 - 7 Luminaires

Fourniture et pose de double tubes LED 2 X 150

2 - 8 Alimentation point lumineux extérieur

Câblage pour l'alimentation d'un point lumineux ext avec mise en place d'un détecteur de mouvement temporisé. Appareillage et installation IP68.

Compris percement et rebouchage soigné dans ouvrage existant

2 - 9 Luminaire extérieur

Fourniture et pose d'un luminaire ext en acier galva type descendante de chez nordlux puissance E27 60W

Classe I, IP68, IK10

2 - 10 Eclairage de sécurité

L'éclairage de sécurité sera réalisé par blocs autonomes non permanents télécommandés et auto-contrôlables 45 lms avec lampes fluo, de performance SATI (Système Automatique de Test Intégré).

L'éclairage de veille se fera par LED afin de limiter la consommation électrique à 1 W et l'éclairage de sécurité sera également par LED ou lampes fluo.

Chaque bloc sera équipé d'une LED verte éteinte pour signaler qu'il est en défaut et d'une LED jaune allumée ou clignotante pour signaler la nature du défaut.

L'entrepreneur prévoira des blocs de type LUMINOX Planet 60 D Ultraled ou équivalent, avec une consommation inférieure à 1 W.

Dans les locaux humides, les blocs seront étanches.

Les blocs seront fixés en applique sur les parois verticales pour une meilleure visibilité suivant les plans joints.

Les blocs seront conformes à la NFC 71800, avec inscriptions normalisées (sortie, sortie de secours ou flèches directionnelles) suivant le cas et conformes à la direction CEE 77.576 et NFX 08.003.

Le câblage sera réalisé conformément aux dispositions définies par le câblage éclairage naturel.

III- Travaux électriques: (commune de chanac)

1) GARE ET ANNEXE

1 - 1 TGBT

Mise en place d'un tableau TGBT en triphasé comprenant goulotte Gti, inter différentiel 30ma 63a type AC, disjoncteurs mono et tri, parafoudre tétra et coupure réseau de terre complet.

Compris câblage d'alimentation + fourreau Ø 110 en apparent depuis le coffret de façade.(25ml)

Compris percements pour passage des réseaux dans murs et cloisons existants

1 - 2 Prise de courant

Fourniture et pose d'une prise de courant 20A+T

1 - 3 Alimentation points lumineux extérieurs

Câblage pour l'alimentation de deux points lumineux ext avec mise en place d'un détecteur de mouvement temporisé. Appareillages et installation IP68.

Compris percements et rebouchages soignés dans ouvrage existant

1 - 4 Luminaires

Fourniture et pose de luminaires dalle LED 18W 5000°K encastré de type high efficiency ronde.

1 - 5 Alimentation point lumineux extérieur

Câblage pour l'alimentation d'un point lumineux ext avec mise en place d'un détecteur de mouvement temporisé. Appareillage et installation IP68.

Compris percement et rebouchage soigné dans ouvrage existant

1 - 6 Luminaire extérieur

Fourniture et pose d'un luminaire ext en acier galva type descendante de chez nordlux puissance E27 60W

Classe I, IP68, IK10

1 - 7 Eclairage de sécurité

L'éclairage de sécurité sera réalisé par blocs autonomes non permanents télécommandés et auto-contrôlables 45 lms avec lampes fluo, de performance SATI (Système Automatique de Test Intégré).

L'éclairage de veille se fera par LED afin de limiter la consommation électrique à 1 W et l'éclairage de sécurité sera également par LED ou lampes fluo.

Chaque bloc sera équipé d'une LED verte éteinte pour signaler qu'il est en défaut et d'une LED jaune allumée ou clignotante pour signaler la nature du défaut.

L'entrepreneur prévoira des blocs de type LUMINOX Planet 60 D Ultraled ou équivalent, avec une consommation inférieure à 1 W.

Dans les locaux humides, les blocs seront étanches.

Les blocs seront fixés en applique sur les parois verticales pour une meilleure visibilité suivant les plans joints.

Les blocs seront conformes à la NFC 71800, avec inscriptions normalisées (sortie, sortie de secours ou flèches directionnelles) suivant le cas et conformes à la direction CEE 77.576 et NFX 08.003.

Le câblage sera réalisé conformément aux dispositions définies par le câblage éclairage naturel.